



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
9 février 2015  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**  
**Septième session**  
Genève, 20-24 avril 2015  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
  - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable;
  - b) Rapport de la Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement: Les perspectives;
  - c) Rapport de la Réunion d'experts sur la cyberléislation et réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience;
  - d) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente et unième session.
4. Mobiliser l'investissement au service du développement: Contribution de la CNUCED dans le contexte du financement du développement.
  - a) Entrepreneuriat et objectifs de développement durable;
  - b) Politiques visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des stratégies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

GE.15-02106 (F) 260215 260215



\* 1 5 0 2 1 0 6 \*

Merci de recycler



## II. Annotations

1. La septième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement aura lieu du 20 au 24 avril 2015. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, la Commission a pour rôle de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans son domaine de compétence, et de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois piliers.

2. Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la septième session de la Commission ont été approuvées à la soixantième réunion directive du Conseil du commerce et du développement (10-12 décembre 2014). À cette session, la Commission s'intéressera au thème de la mobilisation de l'investissement au service du développement, à l'entrepreneuriat et aux objectifs de développement durable, ainsi qu'aux politiques propres à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement. Elle examinera et adoptera également les rapports des réunions d'experts. Enfin, elle se penchera sur les activités du secrétariat qui ont favorisé les synergies entre les trois piliers et les ont renforcées.

3. Conformément au paragraphe 190 de l'Accord d'Accra, la Commission, à sa septième session, devrait s'efforcer d'aboutir à des résultats plus pragmatiques et de définir des solutions pratiques aux problèmes de commerce et de développement. Le paragraphe 203 de l'Accord d'Accra dispose que les résultats de la session seront des conclusions concertées découlant des discussions et des recommandations adressées au secrétariat adoptées pendant la durée de la session.

### Point 1

#### Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les Groupes A et C, deux par le Groupe B et un par le Groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

5. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission, à sa septième session, sera donc constitué comme suit: président, Groupe A (Afrique); rapporteur, Groupe C; vice-présidents – deux pour les Groupes A et C combinés, deux pour le Groupe B, et un pour le Groupe D.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour de la septième session de la Commission a été établi conformément à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/27

Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### Rapports des réunions d'experts

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les rapports des réunions d'experts ci-après:

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable, troisième session;

b) Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement: Les perspectives;

c) Réunion d'experts sur la cyberlégalisation et réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience;

d) Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, trente et unième session.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/MEM.4/9	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa troisième session
TD/B/C.II/EM.4/3	Rapport de la Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement: Les perspectives
TD/B/C.II/EM.5/3	Rapport de la Réunion d'experts sur la cyberlégalisation et réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience
TD/B/C.II/ISAR/71	Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente et unième session

### Point 4

#### Mobiliser l'investissement au service du développement: Contribution de la CNUCED dans le contexte du financement du développement

8. Attirer davantage d'investissements vers des secteurs essentiels pour le développement économique (infrastructures, électricité, par exemple), pour l'amélioration des conditions sociales (eau et assainissement, santé, éducation, sécurité alimentaire, logements sociaux, par exemple) et pour la sauvegarde de l'environnement (atténuation des effets des changements climatiques et énergies renouvelables, par exemple) est au cœur du débat actuel sur le développement durable. C'est au secteur public qu'il appartient au premier chef d'investir dans les branches d'activité qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Or, dans de nombreux pays en développement et pays en transition il ne peut pas, à lui seul, réaliser tous les investissements voulus, d'où la nécessité d'attirer davantage d'investissements privés.

9. Comme l'ont réaffirmé récemment les participants à la table ronde ministérielle, tenue pendant le Forum mondial de l'investissement 2014, la mise en place d'un cadre général propre à attirer l'investissement est une condition préalable essentielle à un développement équitable et durable tiré par l'investissement. S'appuyant sur des travaux de recherche passés et en cours, en particulier sur le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et sur le plan d'action pour l'investissement au service des objectifs de développement durable, un groupe de haut niveau se réunira afin d'étudier les tendances en matière de financement, les solutions qui s'offrent aux pays en développement, les partenariats et les mécanismes de financement innovants permettant de mobiliser l'investissement au service du développement et de tirer le meilleur parti possible de retombées positives. Les conclusions du débat pourraient enrichir les travaux de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit avoir lieu à Addis-Abeba en juillet 2015.

10. Pour nourrir le débat, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises présentera les dernières tendances en ce qui concerne l'investissement international pour le développement. Le secrétariat a aussi établi une note thématique pour orienter la discussion. Le *World Investment Report 2014* et le résumé du Président de la table ronde ministérielle sur l'investissement dans le développement durable, organisée pendant le Forum mondial de l'investissement 2014, serviront de documentation de base<sup>1</sup>.

11. Conformément à la pratique établie par la Commission, celle-ci poursuivra ses travaux par l'examen de la politique d'investissement de la République du Congo et du Soudan, qui permettra de recueillir des données d'expérience et d'acquérir des bonnes pratiques sur la manière de mobiliser l'investissement au service du développement et de tirer le meilleur parti possible de ses retombées positives.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/28	Mobiliser l'investissement au service du développement durable: informations générales et considérations intéressant la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
UNCTAD/WIR/2014	<i>World Investment Report 2014: Investing in the SDGs: An Action Plan</i>
UNCTAD/DIAE/PCB/2014/4	Examen de la politique d'investissement de la République du Congo <sup>2</sup>
UNCTAD/DIAE/PCB/2014/5	Examen de la politique d'investissement du Soudan

## **Point 5**

### **a) Entreprenariat et objectifs de développement durable**

12. La crise financière mondiale continue d'avoir de graves répercussions sur les politiques de l'entreprise dans les pays en développement et les pays en transition, conduisant les décideurs à adopter de nouvelles mesures pour atteindre les objectifs de développement équitables et durables. À cet égard, la promotion de l'entreprenariat et des petites et moyennes entreprises sera cruciale.

<sup>1</sup> Peut être consulté à l'adresse: <http://unctad-worldinvestmentforum.org/wp-content/uploads/2014/10/Chairs-summary-20-October-2014.pdf>.

<sup>2</sup> Sans objet en français.

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une réunion-débat sera donc organisée afin que soit examiné un certain nombre de questions précises liées à la réalisation des objectifs de développement durable à travers le développement des entreprises. Au vu de la résolution approuvée récemment par l'Assemblée générale sur l'entrepreneuriat au service du développement (A/RES/69/210), le secrétariat a établi une note thématique qui met en lumière les meilleures pratiques et recense les mesures qui pourraient être prises dans ce sens. La publication intitulée «*Entrepreneurship Policy Framework and Implementation Guidance*» (voir liste ci-dessous) servira de documentation de fond.

*Documentation*

TD/B/C.II/29	Promouvoir l'entrepreneuriat au service du développement
UNCTAD/DIAE/ED/2012/1	<i>Entrepreneurship Policy Framework and Implementation Guidance</i>

**b) Politiques visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement**

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les politiques à adopter pour renforcer les activités de réseaux et les relations entre scientifiques et acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation du secteur public, du secteur privé et des milieux universitaires. Nombreux sont les pays en développement dont l'expérience et les compétences dans ces domaines sont insuffisantes; des mesures d'appui leur seront donc utiles pour lancer, développer et pérenniser les activités et les relations de réseau, tels les pôles d'innovation, les parcs scientifiques et technologiques et les parcs d'innovation ou encore les incubateurs d'entreprises. Des projets de ce type ont été utilisés pour encourager le développement technologique dans de très nombreux contextes, en utilisant des apports et des modèles divers. Cette session devrait permettre aux participants d'échanger des données d'expérience sur l'élaboration et l'application de mesures propres à encourager la collaboration entre acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation dans le contexte des pays en développement. Les débats devraient être consacrés principalement à la présentation de différentes approches, notamment les parcs scientifiques et technologiques et les parcs d'innovation.

*Documentation*

TD/B/C.II/30	Mesures visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement: le rôle des parcs scientifiques et technologiques et des parcs d'innovation
--------------	---

**Point 6  
Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement  
des stratégies entre les trois piliers**

15. Au titre de ce point, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission. Un rapport sur les progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission sera présenté par le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises et le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique.

*Documentation*

UNCTAD/DIAE/2014/2

*Division on Investment and Enterprise: Results and  
Impact – Report 2014*

**Point 7**

**Questions diverses**

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa prochaine session.

**Point 8**

**Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce  
et du développement**

17. Le rapport de la septième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---